



## Refus de payer un crédit en tant que co-emprunteur

Par **Ecureuil26**, le **16/12/2016** à **19:11**

Bonjour, mon ex-compagnon a contracté un crédit à la consommation ou, malheureusement je suis co-emprunteur, lorsque nous étions ensemble.

Depuis plusieurs mois, il refuse de payer. La Société se tourne donc vers moi mais je refuse sous prétexte qu'il ne veut pas juste pour m'enquiquiner et qu'il a très bien les moyens.

Le conseiller m'a fait comprendre qu'il pourrais avoir une saisie sur salaire, hors il travaille non déclaré mais je ne sais pas où et impossible de le savoir.

Est-ce que je risque quelque chose réellement n'étant que "co-emprunteur" ?  
Est ce que j'ai un moyen pour me retourner contre lui ?

Merci d'avance.

Par **chaber**, le **16/12/2016** à **19:20**

bonjour

si l'emprunteur n'assume plus ses échéances le créancier se retourner contre le co-emprunteur qui devra assumer et se retourner éventuellement contre l'emprunteur

Par **cocotte1003**, le **16/12/2016** à **19:21**

Bonjour, oui la société peut très bien vous saisir vous surtout si c'est plus facile que pour lui, cordialement

Par **amajuris**, le **16/12/2016** à **19:39**

bonjour,  
vous risquez qu'effectivement votre créancier fasse contre vous une procédure pour obtenir un titre exécutoire, puisque vous êtes co-emprunteur comme l'est votre ex, ni plus, ni moins. c'est le principe de la clause de solidarité de votre contrat de prêt.  
salutations